



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50561

Texte de la question

M Dominique Baudis appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la répartition des fonds pauvreté-precarité. En effet, certaines associations d'aide aux chômeurs ne bénéficient plus de ces subventions, ce qui compromet gravement leur action d'entraide et d'aide à l'insertion des sans-emploi et notamment des chômeurs de longue durée. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à l'attribution de ces fonds.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Mouvement national des chômeurs et des précaires a été créé au début des années 1980 pour défendre les intérêts des chômeurs auprès des pouvoirs publics. Complémentairement à cette action, il a suscité la création de quelques maisons des chômeurs qui lui ont permis, pendant plusieurs années, de bénéficier de crédits sur les fonds pauvreté-precarité du ministère des affaires sociales et de l'intégration. Ainsi, en 1990, 650 000 francs ont été attribués au centre d'expérimentation sociale du Château de Bais dans la Mayenne, 450 000 francs l'ont été à la Maison Partage de Saint-Ouen et 150 000 francs à l'association ASSOL de Nanterre. En 1991, ces subventions n'ont pas été renouvelées en raison de l'insuffisance des justifications apportées au niveau de l'utilisation des crédits. Le président du Mouvement national des chômeurs et des précaires a été informé en temps utile des raisons qui avaient conduit le ministère à interrompre son aide. Les crédits de lutte contre la pauvreté et la précarité faisant l'objet pour l'essentiel d'une gestion déconcentrée, il appartient maintenant aux préfets de départements d'apprécier l'opportunité de financer les activités menées par des associations au plan local. C'est donc auprès des préfets que celles d'entre elles se réclamant du Mouvement national des chômeurs et des précaires peuvent, si elles le souhaitent, présenter une demande de subvention.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50561

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4736